

# le petit point **NATURA 2000** de l'Aubrac Lozérien ...

n°1

# l'eau **une ressource rare**



*"L'eau représente un patrimoine commun. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général"*

(Loi sur l'Eau -1992).



En 2000, le Sommet de La Haye annonçait le 21ème siècle comme risquant d'être celui de la « crise de l'eau », résultant d'une diminution de l'eau douce disponible pour des usages en perpétuelle croissance (impact démographique, évolution des modes de vie, ...).



**L'eau n'est pas une ressource inépuisable, même dans notre pays**



Avec la Directive Cadre sur l'Eau, l'Europe impose à ses états membres l'atteinte du bon état hydromorphologique, écologique et chimique des eaux pour 2015.



La France dispose d'une capacité de stockage en eau élevée, mais les ressources y sont inégalement réparties et varient en fonction des saisons.

Un double enjeu se dessine aujourd'hui pour notre pays, puisqu'en plus d'un besoin en eau important, la France doit préserver une bonne qualité de cette ressource disponible...



La Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, en tant qu'opérateur du site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac", édite cette plaquette afin d'informer les habitants et usagers du territoire de la qualité de l'eau et des moyens de la préserver.

L'Aubrac  
Lozérien

[www.nasbinals.fr](http://www.nasbinals.fr) / [comcomaubraclozere@live.fr](mailto:comcomaubraclozere@live.fr)

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien

Place du Foirail - 48260 NASBINALS - Tél. 09 61 26 63 88 - Fax 04 66 31 91 76

# Sur le Plateau de l'Aubrac ...

Le Plateau de l'Aubrac est caractérisé par un réseau hydrographique très développé. Les eaux, globalement peu minéralisées, acides et de bonne qualité bactériologique, restent cependant sensibles aux pollutions, qu'elles soient accidentelles ou chroniques.

Bien qu'encore peu étudié, le sous-sol, tantôt granitique, tantôt volcanique du plateau semble créer des réservoirs d'eau, mais ceux-ci ne sont pourtant pas suffisants pour éviter des périodes d'étiage<sup>1</sup>...

Le Plateau de l'Aubrac est traversé par un grand nombre de cours d'eau, dont le principal est le Bès. L'ensemble de ce chevelu constitue des zones d'alimentation, de refuge, de reproduction et des corridors de déplacement pour de nombreuses espèces végétales et animales.

D'ailleurs, les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac" sont essentiellement aquatiques ou liées aux zones humides : l'Écrevisse à pattes blanches, la Moule perlière, la Loutre et le Chabot pour les espèces animales, la Ligulaire de Sibérie et le Fluteau nageant pour les espèces végétales.



Calopteryx vierge au bord du ruisseau de Nasbinals (*Calopteryx virgo*)



Moule perlière du Bès (*Margaritifera margaritifera*)



Prospections de moules perlières, 2010, Fédération départementale de pêche (48)

Un inventaire a été mené entre 2009 et 2010 sur l'ensemble du site Natura 2000, afin de connaître les populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, et leur état de conservation.

## AVIS DE RECHERCHE

L'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) a déjà colonisé l'ensemble du département, et a pu être observée sur la Rimeize...

Introduite, elle entre aujourd'hui en concurrence directe avec l'espèce locale, l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). D'une manière générale, la colonisation des cours d'eau de l'Aubrac par des espèces exotiques pourrait avoir des conséquences néfastes sur le maintien des milieux naturels et des espèces locales (utilisation de l'espace, prédation, maladies, consommation des ressources alimentaires, ...).

N'hésitez pas à prévenir la Communauté de Communes si vous observez une espèce exotique potentiellement envahissante sur le site Natura 2000 et participez ainsi à empêcher son installation. Et si vous découvrez une écrevisse signal au cours d'une pêche, quelque soit sa taille, ne la remettez jamais à l'eau et tuez-la sur place !

Pour savoir comment reconnaître ces espèces, consultez le site internet du Conservatoire Botanique National de Porquerolles [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr) pour les espèces végétales, et le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG de Lozère) pour les espèces animales.



En plus des cours d'eau, le plateau de l'Aubrac se caractérise aussi par des zones humides remarquables. Composantes essentielles des paysages aubracois, elles sont l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales.



Benoite des ruisseaux  
(*Geum rivale*)

De nombreux types de zones humides existent dans le département, des plus ordinaires (prairies humides) jusqu'aux plus remarquables (tourbières et bas-marais acides), véritables réservoirs de biodiversité.

Le plateau de l'Aubrac a d'ailleurs été identifié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne comme une «zone verte»<sup>2</sup>, c'est-à-dire un secteur de «zones humides remarquables méritant une attention particulière».



Linaigrette engainée  
(*Eriophorum vaginatum*)

**Qu'est-ce qu'une zone humide ?**

Espaces de transition entre terre et eau, ces zones sont "habituellement inondées ou gorgées d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année"  
(Loi sur l'Eau, 3.01.1992).

**Souvent relique de notre passé glaciaire, la biodiversité exceptionnelle de notre territoire n'a pu être maintenue que par une gestion agricole traditionnelle.**

En effet, cette agriculture extensive qui domine le plateau depuis des siècles a permis le maintien d'espaces ouverts et d'une mosaïque d'habitats naturels diversifiés, dont des zones humides : 527 zones humides ont été inventoriées en 2006 sur l'Aubrac Lozérien, soit pas moins de 4200 ha<sup>3</sup> !

L'Aubrac est une  
race rustique  
adaptée aux  
zones humides



**le saviez-vous ?**

Les tourbières du plateau sont de véritables sources d'informations sur l'histoire de l'Aubrac, puisqu'elles ont conservé des indices de la végétation présente sur le territoire depuis les dernières glaciations (tissus végétaux, pollens, ...).

Ces archives permettent aux scientifiques de reconstituer assez précisément l'évolution de la végétation de l'Aubrac et ainsi l'évolution du climat et de l'agriculture...

<sup>1</sup>étiage : statistiquement, période de l'année où le débit du cours d'eau atteint son point le plus bas ;

<sup>2</sup>source : SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, 1996 ; <sup>3</sup>source : CDSL

# Cours d'eau, zones humides : pourquoi les préserver ?

L'Aubrac Lozérien est encore relativement préservé, mais il est aujourd'hui nécessaire de multiplier les actions de protection de ce patrimoine naturel exceptionnel, tout en permettant un développement économique, culturel et social du territoire.

C'est pourquoi la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien s'est notamment engagée depuis trois ans dans une démarche Natura 2000 et est devenue opérateur du site "Plateau de l'Aubrac".

**Le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des cours d'eau et des zones humides est aujourd'hui une priorité pour le plateau qui se situe en tête de bassin versant et qui a donc une responsabilité pour la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin hydrographique.**

En France, on estime que **30%** des espèces végétales remarquables sont liées aux zones humides,

+ de **50%** des espèces d'oiseaux dépendent de ces milieux pour réaliser leur cycle biologique. (PAZN, 1995).



Ligulaire de Sibérie  
(*Ligularia siberica*)

## Les zones humides

Dépendantes d'un bilan hydrique excédentaire, les zones humides sont sensibles à toute perturbation de leur fonctionnement hydrologique.

Ces trente dernières années, drainages, extractions de matériaux, aménagements hydrauliques, urbanisation et remblais, sont en partie responsables de leur disparition progressive sur l'ensemble du territoire français.

**Longtemps délaissées ou asséchées, ces zones humides sont pourtant des acteurs essentiels dans le cycle de l'eau en tant que :**

### Chiffres clés

**2/3** des zones humides ont disparu au cours du 20ème siècle (IFEN, 2006)

**70 L d'eau** peuvent être potentiellement retenus par un tapis de sphaignes (mousses) de 1 m<sup>2</sup>, épais de 20 cm (Manneville *et al.*, 1999).

**90%** des matières en suspension, 86% de l'azote organique et 84% du phosphore total transportés par les eaux de ruissellement, peuvent être retenus par les zones humides situées dans de petits bassins versants (Peterjohn et Correl, 1984).

#### Réserves d'eau :

Elles stockent de grandes quantités d'eau lors des périodes humides pour les restituer progressivement en périodes sèches. Ainsi, elles contribuent à la régulation du régime des cours d'eau, en limitant les crues et les sécheresses en aval.

Elles constituent également la source de nombreux ruisseaux...

#### Epurateurs naturels :

Véritables filtres naturels, elles retiennent les polluants tels que les nitrates et phosphates et contribuent ainsi au bon état écologique de l'eau.

*Deux fonctions intéressantes auxquelles il faut ajouter leur rôle dans la stabilisation des sols en montagne, ou encore le stockage du carbone, important pour la lutte contre l'effet de serre...*

# De véritables atouts vers une agriculture durable

Difficilement praticables par les engins, produisant du “mauvais foin” ou pouvant s’avérer dangereuses pour le bétail (enlissements, parasites), les zones humides ont longtemps été considérées par les agriculteurs comme inutiles ou improductives.

Peut-on vraiment parler de “mauvais foin” ? Peu étudiée, la valeur pastorale des plantes des zones humides est souvent considérée comme nulle. Pourtant, il ne suffit parfois que d’une bonne éducation des bêtes à ces milieux (par leurs mères ou des congénères) et une période de pâturage adaptée, pour que ces zones et leur végétation soient alors appréciées par les troupeaux.

Ce qui est certain, c’est que ces zones humides produisent une herbe régulière et sûre : une véritable **“assurance-sécheresse”** pour les agriculteurs, un atout indispensable à préserver afin d’assurer une autosuffisance des exploitations dans la durée et ce malgré les changements climatiques... En effet, la période de végétation étant décalée, elles deviennent profitables aux troupeaux comme zones de pâtures estivales, mais également comme source de fourrage supplémentaire pour les stocks hivernaux.

**Ces prochaines années, les zones humides pourront donc s’avérer vitales au sein d’une exploitation.**

Mais attention de ne pas trop exploiter ces zones humides qui peuvent être fragiles et sensibles à de trop gros chargements en bétail, ainsi qu’aux passages répétés d’engins...



## Les cours d'eau

Un suivi régulier de la qualité de nos cours d’eau est effectué par la Fédération départementale de pêche et le Conseil Général (SATESE). D’après leurs résultats, les cours d’eau du plateau de l’Aubrac sont globalement de bonne qualité, mais présentent des perturbations physico-chimiques, avec des conséquences importantes sur la qualité des eaux, l’écoulement des cours d’eau et le maintien des espèces d’intérêt patrimonial.

Cette récente évolution des cours d’eau ne doit pas être négligée pour la préservation de la ressource en eau, que ce soit d’un point de vue écologique, paysager, économique ou touristique. En effet, c’est cette particularité paysagère que les visiteurs viennent découvrir sur le plateau, avec ses milieux ouverts, ses zones humides, et la diversité floristique et faunistique qui y est associée.

**La capacité d’accueil d’un territoire n’est-elle pas aussi directement liée à sa capacité à fournir une eau potable de qualité ?**

*“Depuis 2005, l’A.A.P.P.M.A. (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de Nasbinals s’est résolument engagée à lutter contre les pollutions de toutes formes, mais aussi à convaincre les propriétaires riverains de l’intérêt de restaurer la ripisylve par l’organisation de chantiers de plantation et de renforcement des berges. Cette démarche entre totalement dans les objectifs du site Natura 2000 pour qui l’AAPPMA pourra devenir un partenaire privilégié”* Christian Allain, Vice-président de l’AAPPMA.

# Natura 2000 et la préservation de l'eau

Le document d'objectifs du site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac", véritable plan de gestion du territoire, propose notamment un plan d'actions en vue de préserver, voire réhabiliter, les cours d'eau et zones humides du territoire.

## >> la qualité de l'eau :

Sur le site, on observe par exemple des populations de Moules perlières en net déclin ces trente dernières années, et constituées d'individus essentiellement âgés du fait des mauvaises conditions de reproduction. En effet, ce mollusque ne peut réaliser son cycle de vie qu'en présence d'une autre espèce, la Truite fario, car ses larves se développent sur les branchies des truites, sans pour autant leur causer de dommage. Aussi, elle ne se reproduit que dans des eaux très peu polluées par les nitrates et phosphates : on parle de bio-indicateur.

- ▶ Natura 2000 vise à sensibiliser et aider les agriculteurs à **gérer extensivement** l'ensemble des habitats naturels du site et principalement les zones humides et leur bassin versant immédiat (limitation de la fertilisation, ...), afin de participer à la bonne qualité des eaux du territoire.



## >> un effondrement des berges :

Le manque de végétation arbustive ou arborée stabilisatrice des berges (ripisylve) et l'accès direct du bétail aux ruisseaux, induisent souvent un effondrement des berges et ainsi un ensablement du lit des cours d'eau... avec des conséquences sur les populations de Moules perlières qui se retrouvent ensablées, comme les zones de frayères des poissons. Ainsi, le cours d'eau se retrouve ralenti sur certaines zones, l'eau se réchauffe alors et l'ensemble de la dynamique fluviale est modifié.

- ▶ Natura 2000 propose des aides financières pour la gestion des zones humides et des bords de cours d'eau, la création et l'entretien des ripisylves, et pourra proposer aux éleveurs des techniques d'abreuvement alternatives.

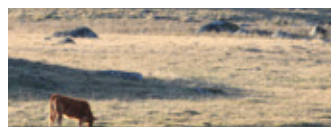
**Pâturage et fauche des zones humides (tourbières, prairies humides, ...), et de leur bassin versant immédiat**

169 à 264 €/ ha/ an en fonction des milieux



**Pâturage et fauche des autres types de milieux d'intérêt (landes à callunes, pelouses...)**

182 à 239 €/ ha/ an en fonction des milieux



**Entretien des linéaires d'arbres, ripisylves et haies**

3 € /arbre engagé pour les linéaires d'arbres

0,17 à 0,34 € /mètre linéaire engagé pour les haies et ripisylves



*Agriculteurs, des solutions existent, comme cette pompe à museau !*

*Une alternative efficace pour vos petits troupeaux, qui limitera également les conséquences sanitaires d'un accès direct au cours d'eau : maladies dues à des organismes pathogènes (BVD, leptospirose, paratuberculose, douve du foie...) ou des algues toxiques, blessures des membres et développement du piétin, ...*

Pompe à museau mise en place en 2011 par les membres de l'AAPPMA (projet Fédération Départementale de Pêche, Recoules d'Aubrac)

**DESCENTE AMENAGEE, ABREUVOIR GRAVITAIRE, ENERGIE SOLAIRE ...**  
des solutions nombreuses à retrouver sur :

[http://www.parcumorvan.org/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/1321355118\\_Les\\_systemes\\_d\\_abreuvement\\_du\\_betail.pdf](http://www.parcumorvan.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/1321355118_Les_systemes_d_abreuvement_du_betail.pdf)

## >> une augmentation globale de la température de l'eau :

Le manque d'ombrage sur les ruisseaux du plateau explique les fortes températures de l'eau en été, notamment du Bès qui subit les augmentations de températures les plus importantes de tout le réseau départemental. Ce phénomène de plus en plus visible a également d'autres causes, comme les travaux de recalibrage des cours d'eau. Les espèces aquatiques et notamment la Truite fario, sont sensibles à ces augmentations de température.

- Natura 2000 souhaite initier des travaux de restauration de la ripisylve sur le territoire et même de plantation lorsque cela paraît nécessaire (effondrement des berges, ensablement des frayères, ...).

Pour cela, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien se fera accompagner par la Fédération départementale de Pêche, la Fédération des Chasseurs Lozériens, le COPAGE (au titre du Programme Zones humides Aubrac), mais aussi par la Section BTS-Gestion de Protection de la Nature du LEGTA de Saint-Chély-d'Apcher.

**Un programme sur 3 ans qui ne pourra se faire qu'avec la collaboration des propriétaires riverains.**

**Les cours d'eau prioritaires : le ruisseau de Nasbinals, le Bès puis la Rimeize.**

*Agriculteurs, des solutions existent pour éviter la traversée des cours d'eau !*

*En effet, il n'est pas toujours nécessaire de prévoir la construction de ponts : des passages temporaires peuvent suffire. Il existe d'ailleurs des kits de franchissements temporaires qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres territoires (kit PEHD, rampes métalliques).*



*Préserver les zones humides, c'est d'abord mieux les connaître !  
Natura 2000 comporte tout un volet d'amélioration des connaissances du site et de ses espèces, et c'est tout un réseau d'acteurs qui étudie et suit notre territoire.*

*Suivi de Bécassines sourdes, St Andéol (Nasbinals), 2012 : pose du filet*



**Les chasseurs de Lozère** participent au suivi des populations des Bécassines des marais et des Bécassines sourdes sur l'Aubrac, grâce à des captures et baguages, et accompagnent ainsi le travail accompli plus globalement sur la préservation des zones humides.

**Le réseau des chasseurs de bécassines** en Lozère c'est : 88 chasseurs, 6 ans de travail, 3 000 échantillons de plumes récoltés et analysés et 325 bécassines capturées et baguées (250 sourdes et 75 des marais) !

*Pour eux, l'intérêt de préserver les zones humides n'est plus à démontrer...*



*Baguage des Bécassines sourdes, Salhiens (Nasbinals), mars 2012*

**L'ALEPE (Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement)** travaille également à l'amélioration des connaissances sur notre territoire. Elle vient de réaliser une expertise sur les libellules et autres odonates du plateau de l'Aubrac (financée par la DREAL Languedoc-Roussillon).

Gomphe  
(Gomphus sp.)



Avec un total de 40 espèces recensées dont beaucoup sont considérées comme "prioritaires" dans la liste rouge provisoire des espèces rares de France, la diversité spécifique de l'Aubrac pour ce groupe d'invertébrés apparaît tout à fait remarquable.

Parmi elles, beaucoup sont étroitement liées aux tourbières qui représentent donc une composante essentielle de la richesse de ces odonates sur l'Aubrac.

*Cette étude contribue également à mettre en exergue des zones d'une valeur exceptionnelle sur le plan faunistique et floristique, comme le lac de Souveyrols (Nasbinals).*

Préserver l'eau, c'est aussi des petits gestes quotidiens qui peuvent faire la différence : récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage du jardin, éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, antiparasitaires, et tout autre produit qui pourrait être nocif pour le milieu aquatique, trier ses déchets, ...

Et dans ce domaine, tout le monde peut participer !

Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à visiter notre site internet  
[www.nasbinals.fr](http://www.nasbinals.fr),  
ou à contacter Laure Andrieu,  
Chargée de mission Natura 2000  
au 09.61.26.63.88  
ou [comcomaubraclozere@live.fr](mailto:comcomaubraclozere@live.fr)



Opérateur du site :  
Communauté de Communes de l'Aubrac  
Lozérien (CCAL)  
Place du Foirail - 48260 NASBINALS  
Tél. 09 61 26 63 88 - Fax 04 66 31 91 76  
[comcomaubraclozere@live.fr](mailto:comcomaubraclozere@live.fr)

Conception : L.Andrieu - avril 2012  
Relecture : Fédération Départementale de pêche, Fédération des chasseurs de Lozère, CCAL, CSRPN, Copage, ALEPE, AAPPMA

Crédits photographiques :  
Jean-Pierre Montiel, Lucien, Emilie et Laure Andrieu, Valérie Prouha, Pierre Lauriac, PNR du Morvan, François Puech

